
COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2020, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno SONNIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 9 jusqu'à la délibération 2020-22 inclus, 10 à compter de la D2020-23.

Pouvoirs : 5

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2020

Présents : MM. Mmes Bruno SONNIER, Gérard GAY-PERRET, Magali VEYRAT-CHARVILLON, Lionel CONFORT, Stéphanie GODDET, Brigitte CARY, BERNARD-GRANGER William, ASSIER Angélique, Stéphane CHAUSSON, BOZON-LEYDIER David (présent à compter de la D2020-23).

Absents/excusés : MM. Mmes BOZON-LIAUDET Renaud (pouvoir à Chausson Stéphane) Sébastien BLANC (pouvoir à William BERNARD-GRANGER) Laurence VEYRAT-DUREBEX (pouvoir à Lionel CONFORT) Stéphanie VALLA (pouvoir à Gérard GAY-PERRET), Catherine FAVRE-REGUILLON (pouvoir à Stéphanie GODDET),

Mme Magali VEYRAT-CHARVILLON est élue secrétaire.

oooooooooooo

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Magali VEYRAT-CHARVILLON est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

M. Stéphane CHAUSSON, conseiller municipal, demande à ce que le conseil Municipal délibère sur le retrait d'un point à l'ordre du jour : celui concernant l'approbation de la convention tourisme avec la société MGM pour le projet de résidence au Col de la Croix Fry. Il estime en effet, ne pas avoir été suffisamment informé du dossier et s'étonne qu'il faille délibérer sur un point aussi important à 15 jours des élections municipales. Il regrette notamment qu'il ne soit pas imposé à la future résidence de tourisme de prévoir 2 stationnements par appartement.

M. le Maire rappelle que l'ordre du jour ne peut être modifié que par le Maire.

Compte tenu du ton et de l'ambiance au sein du Conseil, M. le Maire décide de reporter cette question au conseil suivant.

Monsieur le Maire propose ensuite de modifier l'ordre d'examen des questions portées à l'ordre du jour dans l'attente d'un conseiller qui a prévenu de son retard. Il est donc procédé à l'examen des points dans l'ordre suivant :

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR ET DE SOLIDARITE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2020 (D2020-07)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité peut être accordée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour divers projets de travaux concernant la voirie communale.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention, intégrant des travaux à programmer

pour un coût prévisionnel de 166 312.50 € HT (199 575 € TTC) comprenant notamment :

- Réfection d'enrobés route du Torchon : 50 097.50 € HT (60 117 € TTC)
 - Réfection d'enrobés Col du Plan Bois: 55 559.17 € HT (66 671 € TTC)
 - Réfection d'enrobés route de Chalmont : 16 955 € HT (20 346 € TTC)
 - Enrobé chemin de l'Andran : 20 291.67 € HT (24 350 € TTC)
 - Réparation mur amont les Choseaux : 23 409.17 € HT (28 091 € TTC)
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité au taux le plus élevé pour le financement des opérations susnommées.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR ET DE SOLIDARITE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE (D2020-08)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité peut être accordée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour les travaux d'accessibilité de la mairie.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention, intégrant des travaux à programmer pour un coût prévisionnel de 42 369.24 € HT (50 843.09€ TTC) comprenant notamment :

- Fourniture et pose d'un monte-personne : 25 377.30 € HT
- Reprise des menuiseries pour le monte-personne : 14 671.94 € HT
- Reprise maçonnerie pour le monte-personne : 2 320 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité au taux le plus élevé pour le financement de l'opération susnommée.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR ET DE SOLIDARITE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA SCIERIE (D2020-09)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité peut être accordée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour les travaux de restauration de la scierie.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention, intégrant des travaux à programmer pour un coût prévisionnel de 74 272.67 € HT (89 127.20 € TTC) comprenant notamment :

- Travaux de maçonnerie : 19 300 € HT (23 160 € TTC)
- Travaux de menuiserie : 49 581.97 € (59 498.36 € TTC)
- Electricité : 5 390.70 € (6 468.84 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité au taux le plus élevé pour le financement de l'opération susnommée.

6) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR DES TRAVAUX DE GLISSIERES (D2020-10)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide au titre des amendes de Police peut être accordée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour des travaux de glissières.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention, intégrant des travaux de glissières secteur de La Lignière et secteur Les Murailles à programmer pour un coût prévisionnel de 16 000 € TTC (13 333.33 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat d'Avenir et de Solidarité au taux le plus élevé pour le financement des opérations susnommées.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE LA CHAPELLE A VILLARD DESSOUS (D2020-11)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide peut être accordée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour les travaux de rénovation de la chapelle de Villard Dessous.

Il propose de constituer un dossier de demande de subvention, intégrant des travaux à programmer pour un coût prévisionnel de 40 584.83 € HT (48 701.80 € TTC) comprenant notamment :

- Diagnostic peintures intérieures : 1 200 € TTC
- Réfection crépis et peinture intérieur : 17 880 € TTC
- Peinture sous toiture extérieur : 1 846.80 € TTC
- Crépis extérieur : 21 103 € TTC
- Protection des vitraux : 5 652 € TTC
- Reprise vitrail : 1 020 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé pour le financement de l'opération susnommée.

8) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CHALETS D'ALPAGES AU PROFIT DU 27^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains (D2020-12)

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par Monsieur le Colonel Yvan MOREL, en charge du 27^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains afin de mettre à disposition de l'armée des chalets d'alpages communaux.

En effet, afin de mener à bien ses entraînements le 27^{ème} BCA recherche des infrastructures pour accueillir les soldats en montagne pendant la saison hivernale. La commune dispose de chalets d'alpages susceptibles d'intéresser le 27^{ème} BCA. Ces chalets ne sont occupés que pendant la période estivale par les alpagistes qui disposent des locaux du 1^{er} mai au 30 octobre.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de convention ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition notamment :

- les périodes d'occupation autorisées : du 1^{er} décembre au 15 avril
- la durée de la convention : 1 an reconductible tacitement dans la limite de 6 années
- les chalets concernés par la mise à disposition seraient ceux de Bois Noir et de Tardevant
- la mise à disposition aurait lieu à titre gratuit

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité :

-APPROUVE le principe d'une mise à disposition à titre gratuit des chalets d'alpages de Bois Noir et Tardevant au 27^{ème} BCA pour les périodes hivernales sous réserve qu'une rencontre soit organisée entre la Commune, le 27^{ème} BCA, et les alpagistes, afin de finaliser la convention à intervenir entre la Commune et le 27^{ème} BCA notamment concernant les conditions d'utilisation des locaux et des équipements.

- DONNE pouvoir au Maire au vu de signer ladite convention.

9) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2019 qui s'établissent comme suit :

D2020-14 BUDGET ANNEXE FORETS - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Compte administratif- budget annexe Forêts						
Résultats reportés	924.88 €			1 098.82 €		173.94 €
Opérations de l'exercice	2 393.65 €	6 688.15 €	2 600 €	0 €	4 993.65 €	6 688.15 €
TOTAUX	3 318.53 €	6 688.15 €	2 600 €	1 098.82 €	4 993.65 €	6 862.09 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		3 369.62 €	1 501.18 €			1 868.44 €
				780 €		780 €
TOTAUX CIMULES		3 369.62 €	721.18 €			2 648.44 €

D2020-15 OBJET : BUDGET ANNEXE ALPAGES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Compte administratif- budget annexe Alpapes						
Résultats reportés			11 496.16 €	21 394.11 €		9 897.95 €
Opérations de l'exercice	5 947.42 €	33 429.67 €	28 656.93 €	10 717.84 €	34 604.35 €	44 147.51 €
TOTAUX	5 947.42 €	33 429.67 €	40 153.09 €	32 111.95 €	34 604.35 €	54 045.46 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		27 482.25 €	8 041.14 €			19 441.11 €
			0 €	0 €		
TOTAUX CIMULES		27 482.25 €	8 041.14 €			19 441.11 €

D2020-16 OBJET : BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Compte administratif- budget annexe EAU/ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés				46 351.05 €		46 351.05 €
Opérations de l'exercice	690 791.65 €	797 118.74 €	565 118.92 €	64 915.41 € 472 162.23 €	1 255 910.57 €	64 915.41 € 1 269 280.97 €
TOTAUX	690 791.65 €	797 118.74 €	565 118.92 €	583 428.69 €	1 255 910.57 €	1 380 547.43 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		106 327.09 €	115 520.54 €	18 309.77 €		124 636.86 €
			115 520.54 €	59 724 €	115 520.54 €	59 724 €
TOTAUX CIMULES		106 327.09 €	37 486.77 €			68 840.32 €

10) D2020-17 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Compte administratif- budget principal						
Résultats reportés			469 832.66 €	741 612.64 €		271 779.98 €
Opérations de l'exercice	4 010 451.98 €	4 813 986.04 €	947 305.57 €	237 345.52 €	4 957 757.55 €	5 051 331.56 €
TOTAUX	4 010 451.98 €	4 813 986.04 €	1 417 138.23 €	978 958.16 €	4 957 757.55 €	5 323 111.54 €
Résultats de clôture		803 534.06 €	438 180.07 €			365 353.99 €
Restes à réaliser			43 065 €	44 873 €		1 808 €
TOTAUX CIMULES		803 534.06 €	436 372.07 €			367 161.99 €

11) AFFECTATION DES RESULTATS**D2020-18 BUDGET FORETS - CA 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de **3 369.62 €** comme suit :

- **1 298.44 € au compte 002** en recettes d'exploitation pour le financement des dépenses de la section d'exploitation,
- **2 071.18 €** en réserves, au compte 1068 de la section d'investissement

D2020-19 BUDGET ANNEXE ALPAGES - CA 2019- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de **27 482.25 €** comme suit :

- * **0 €** au compte 002 pour le financement des dépenses de la section de fonctionnement
- * **27 482.25 €** en réserves, au compte 1068 de la section d'investissement.

D2020-20 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - CA 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de **106 327.09 €** comme suit :

- **0 € au compte 002** en recettes d'exploitation pour le financement des dépenses de la section d'exploitation,
- **106 327.09 €** en réserves, au compte 1068 de la section d'investissement

D2020-21 : BUDGET PRINCIPAL - CA 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de **803 534.06 €** comme suit :

- * **0 €** au financement des dépenses de la section de fonctionnement,

* **803 534.06 €** en réserves, au compte 1068 de la section d'investissement.

12) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DRESSES PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL D2020-22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le receveur municipal.

13) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 :

D2020-23 BUDGET ANNEXE FORETS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2020 du budget annexe forêts qui s'équilibre ainsi :

* Section de fonctionnement :	- dépenses	11 298.44 €
	- recettes	11 298.44 €
dont	- excédent de fonctionnement 2019	1 298.44 €
* Section d'investissement :	- dépenses	2 851.18 €
	- recettes	2 851.18 €
dont	- excédent de fonctionnement 2019	2 071.18 €
dont	- autofinancement complémentaire	0.00 €
pour mémoire :		
	- restes à réaliser dépenses	0.00 €
	- restes à réaliser recettes	780 €

D2020-24 BUDGET ANNEXE ALPAGES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2020 du budget annexe Alpapes qui s'équilibre ainsi :

* Section de fonctionnement :	- dépenses	34 000 €
	- recettes	34 000 €
dont	- excédent de fonctionnement 2019	0.00 €
* Section d'investissement :	- dépenses	53 907.25 €
	- recettes	53 907.25 €
dont	- excédent de fonctionnement 2019	27 482.25 €
dont	- autofinancement complémentaire	26 425 €
pour mémoire :		
	- restes à réaliser dépenses	0.00 €
	- restes à réaliser recettes	0.00 €

D2020-25 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2020 du budget eau/assainissement qui s'équilibre ainsi :

* Section d'exploitation :	- dépenses	870 323.33 €
	- recettes	870 323.33 €
dont excédent d'exploitation 2019 :		0.00 €
* Section d'investissement :	- dépenses	820 901.35 €
	- recettes	820 901.35 €
dont	- excédent d'exploitation 2019	106 327.09 €

- autofinancement complémentaire	48 590.49 €
- excédent d'investissement reporté 2019	18 309.77 €
<i>pour mémoire :</i>	
- restes à réaliser dépenses	115 520.54 €
- restes à réaliser recettes	59 724€

D2020-26 BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention :

- **VOTE** le budget primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

* Section de fonctionnement :	- dépenses	3 217 400 €
- recettes		3 217 400 €
dont - excédent de fonctionnement 2019 :		0.00 €
* Section d'investissement :	- dépenses	1 489 536.06 €
- recettes		1 489 536.06 €
dont - excédent de fonctionnement 2019 :		803 534.06 €
- autofinancement complémentaire		281 332.57 €
<i>pour mémoire :</i>		
- restes à réaliser dépenses		43 065 €
- restes à réaliser recettes		44 873 €

14) FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (D2020-27)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **DE MAINTENIR** en 2020 les taux de référence communaux de 2019 des taxes directes locales portés au cadre I-2 de l'état n°1259 Mi intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Les taux pour 2020 resteront les suivants :

* Taxe d'habitation	23.51 %
* Taxe foncière (bâti)	16.53 %
* Taxe foncière (non bâti)	69.83%

15) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (D2020-28)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant
Office de Tourisme	410 000,00 €
La Farandole	140 000,00 €
Club des Sports	34 600,00 €
Société Chorale	300,00 €
Club "Fil d'Argent"	250,00 €
Neige-Océan	250,00 €
Centre de pratique musicale de Thônes	3 255,00 €
Amicale du pers.du Sulens	200,00 €
Sté d'Economie Alpestre	60,00 €
Campanelli	250,00 €
M'Lire	2 600,00 €
Images sonores	450,00 €
Yogaravis	500,00 €
Amicale Jeep de la Croix Fry	300,00 €
Vallée de Manigod Montagne vivante	1 000,00 €
Les trailers des Aravis	1 000,00 €
Partenariat THéo SCHELY	2 000,00 €
Zellidja	1 500,00 €

Subv AFN anciens Combattants	250,00 €
Subvention non affectée	2 000,00 €
6574 - Total des subventions	600 765,00 €

16) ACQUISITION DE PATURAGES D'ALPAGE AUX FOLLIERES EST (D2020 -29)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité pour la Commune d'acquérir des pâturages d'alpage situés sur le massif de Beauregard au lieu-dit « Follières-Est ».

Monsieur le Maire précise que ce foncier d'alpage représente un tènement de 9.2681 hectares d'espaces naturels pâturés constitué de 4 parcelles jouxtant des parcelles communales situées aux lieux-dits « Follières-Ouest » et « Follières-Est ».

Le pâturage est assuré par le troupeau de l'exploitation agricole locataire des terrains communaux contigus.

Monsieur le Maire indique également que ces parcelles sont situées en plein cœur du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Plateau des Follières créé en 1986 dont les habitats naturels présentent un intérêt au regard des zones humides. Ce lieu-dit est également intégré au périmètre du site Natura 2000 de Beauregard qui fait l'objet d'un Document d'Objectif de gestion piloté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Section	N° parcelles	Surface (ha)	Lieu-dit	Propriétaires	prix
B	203	1,5946	Follières-Est	INDIVISION Veyrat Durebex Christiane, Veyrat-Durebex Claude, Veyrat-Durebex Didier, Veyrat-Durebex Etienne, DECUGIS Rosine et VEYRAT-DUREBEX Yannick	25 000 €
B	3447	1,2251	Follières-Est		
B	3448	0,8497	Follières-Est		
B	3450	5,5987	Follières-Est		
	total	9,2681			

Le coût total d'acquisition est estimé à 25 000 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE l'acquisition des parcelles B203, B3447, B3448 et B3450 situées Follières-Est à l'indivision susnommées dans le tableau ci-dessus d'une contenance totale de 9.2681 hectares au prix de 25 000 euros hors taxes dans un objectif de préservation de pâturages d'alpage situés en espaces naturels sensibles,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants,

17) ACQUISITION DE PATURAGES D'ALPAGE AUX FOLLIERES EST (D2020-30)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité pour la Commune d'acquérir des pâturages d'alpage situés sur le massif de Beauregard au lieu-dit « Follières-Est ».

Monsieur le Maire précise que ce foncier d'alpage représente un tènement de 7.9135 hectares d'espaces naturels pâturés constitué de 6 parcelles jouxtant des parcelles communales situées aux lieux-dits « Follières-Ouest » et « Follières-Est ».

Le pâturage est assuré par le troupeau de l'exploitation agricole locataire des terrains communaux contigus.

Monsieur le Maire indique également que ces parcelles sont situées en plein cœur du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Plateau des Follières créé en 1986 dont les habitats naturels présentent un intérêt au regard des zones humides. Ce lieu-dit est également intégré au périmètre du site Natura 2000 de Beauregard qui fait l'objet d'un Document d'Objectif de gestion piloté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Section	N° parcelles	Surface (ha)	Lieu-dit	Propriétaires	prix
B	208	0,5664	Follières-Est	Mme VAILLEND Gilberte	20 000 €
B	209	1,8120	Follières-Est		
B	3449	1,4587	Follières-Est		
B	3451	3,7861	Follières-Est		
B	210	0,2614	Follières-Est		
B	3446	0,0289	Follières-Est		
	total	7,9135			

Le coût total d'acquisition est estimé à 20 000 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE l'acquisition des parcelles B208, B 209, B 210, B3446, B3449, B3451, situées Follières-Est à Mme VAILLEND Gilberte d'une contenance totale de 7.9135 hectares au prix de 20 000 euros hors taxes dans un objectif de préservation de pâturages d'alpage situés en espaces naturels sensibles,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants,

18) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES POUR L'ACQUISITION DE PATURAGES D'ALPAGE AUX FOLLIERES EST (D2020-31)

Le Conseil municipal vient de décider d'acquérir des pâturages d'alpage situés sur le massif de Beauregard au lieu-dit « Follières-Est ».

Ce foncier d'alpage représente un tènement de 17.1816 hectares d'espaces naturels pâturés constitué de 10 parcelles jouxtant des parcelles communales situées aux lieux-dits « Follières-Ouest » et « Follières-Est ».

Le pâturage est assuré par le troupeau de l'exploitation agricole locataire des terrains communaux contigus.

Monsieur le Maire rappelle également que ces parcelles sont situées en plein cœur du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Plateau des Follières créé en 1986 dont les habitats naturels présentent un intérêt au regard des zones humides. Ce lieu-dit est également intégré au périmètre du site Natura 2000 de Beauregard qui fait l'objet d'un Document d'Objectif de gestion piloté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Le coût d'acquisition a été fixé à 45 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire indique que cette acquisition peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes dans le cadre de sa politique d'aide de soutien aux communes à l'acquisition d'alpage. Il est précisé que cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche engagée par la CCVT pour l'élaboration d'un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-SOLLICITE auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes une subvention au taux le plus élevé possible,
-S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à la réalisation de cette acquisition,
-DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

19) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU DISPOSITIF DE CONSERVATION DES TERRES AGRO-PASTORALES DE HAUTE-SAVOIE. ACQUISITION DE PATURAGES ALPAGES FOLLIERES EST (D2020-32)

Le Conseil municipal vient de décider d'acquérir des pâturages d'alpage situés sur le massif de Beauregard au lieu-dit « Follières-Est ».

Ce foncier d'alpage représente un tènement de 17.1816 hectares d'espaces naturels pâturés constitué de 10 parcelles jouxtant des parcelles communales situées aux lieux-dits « Follières-Ouest » et « Follières-Est ».

Le pâturage est assuré par le troupeau de l'exploitation agricole locataire des terrains communaux contigus.

Monsieur le Maire rappelle également que ces parcelles sont situées en plein cœur du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Plateau des Follières créé en 1986 dont les habitats naturels présentent un intérêt au regard des zones humides. Ce lieu-dit est également intégré au périmètre du site Natura 2000 de Beauregard qui fait l'objet d'un Document d'Objectif de gestion piloté par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Le coût d'acquisition a été fixé à 45 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire indique que cette acquisition peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique de soutien aux acquisitions d'alpages par les collectivités au titre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Cette possibilité

s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Espace Naturels Sensibles en cours d'élaboration par la CCVT et de sa stratégie en faveur des espaces pastoraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à la réalisation de cette acquisition,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

20) QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

Le Maire,

Bruno SONNIER

Affiché le :